



# Communiqué de presse

30/04/2020

## **Le laboratoire départemental d'analyse de la Mayenne mobilisé pour la réalisation de tests de dépistage du virus COVID19**

Pour faire face à l'épidémie de covid-19 et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'arrêté ministériel paru le 5 avril 2020 autorise les laboratoires utilisant des équipements de biologie moléculaire à réaliser des tests sur le COVID-19 et ce, même s'ils ne sont pas habilités à réaliser des actes de biologie médicale en temps normal. Le LDA53, en tant que laboratoire départemental et accrédité suivant la norme ISO/CEI 17025, remplit les conditions pour effectuer ce type de dépistage.

Service du Conseil départemental de la Mayenne, le LDA53 vient en renfort des laboratoires de biologie médicale basé sur notre territoire et qui ont accepté de conventionner avec lui (Centre Hospitalier de Laval et laboratoire BIOLARIS). Après une adoption technique de la méthode, des tests à grande échelle vont débuter la semaine prochaine.

La réalisation de ces tests de dépistage nécessite une réorganisation et un changement de méthode pour certaines analyses de santé animale, l'équipement PCR étant entièrement dédié au Covid-19.

Le LDA53 reste en activité pendant toute la période de confinement et, dans un soucis d'accompagnement, reste disponible pour toutes les demandes de ses clients mayennais.

Le Premier Ministre a indiqué, lors de son allocution mardi dernier, que 700 000 tests/semaine seront réalisés dès la sortie du confinement ce qui représente pour la Mayenne, 3500 tests/semaine.

Grâce à sa mobilisation, le Laboratoire départemental d'analyses, est mesure de produire ces tests, ce qui permettrait à la Mayenne d'être répertorié comme un département vert.

### **Contact**

**Nathalie Moreau**

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : [nathalie.moreau@lamayenne.fr](mailto:nathalie.moreau@lamayenne.fr)